



PARC D'ACTIVITES DEPARTEMENTAL CAP VOSGES REMOMEIX

Données générales – Sept09

1 - Les objectifs poursuivis :

"Etre performant, actif et réactif à la demande des entreprises", cela se traduit par :

1. Des aménagements complets et de qualité :

- espaces publics conséquents et finalisés dès le démarrage de l'activité (plantations, voirie définitive)
- double réseau pour la distribution d'eau : eau potable et eau industrielle,
- électricité moyenne tension (20 000 V),
- télécommunication très haut débit,
- gaz,
- parking minute pour les poids lourds en attente,

2. Des contraintes réglementaires simplifiées qui favorisent une gestion des implantations projet par projet :

- Intervention d'un architecte conseil dès le départ du projet,
- Possibilité d'utilisation maximum de la surface pour l'activité,
- Proposition de modules pour l'entrée et la signalétique
- Proposition de plusieurs produits adaptables sur mesure (taille de lots modulables, services complémentaires à la demande tels que le plateformage ou les branchements sur réseaux)

3. A terme, des services aux entreprises et aux salariés.

Dès à présent, construction par un promoteur immobilier (ACP) d'un programme de bureaux de 800m² :

- dédié aux entreprises de services aux entreprises et aux locaux de la Communauté de communes Fave et Meurthe, partenaire du parc d'activités
- incluant des services communs tels que des bureaux et une salle de réunion.

Pour l'avenir, l'aménagement du parc est conçu pour permettre (selon la demande des entreprises) l'implantation d'autres services communs tels que

- Gardiennage avec contrôle des entrées à l'entrée du parc
- Pépinière d'entreprises, bâtiments relais,
- Transport en commun,
- Restauration d'entreprises

"Affirmer la prise en compte de l'environnement comme une valorisation de l'aménageur et des entreprises qui s'implanteront" :

1. Dans les études, la conception et les aménagements :

Démarche PALME et CHARTE PALME (label Parc d'Activités Labellisé en Management Environnemental) avec programme d'actions complet et concertation d'un comité d'acteurs locaux (administrations, acteurs économiques et de l'environnement).

2. Démarche qui se traduit dans les aménagements :

- 7 hectares d'espaces verts pour une parfaite intégration paysagère et par l'utilisation d'essences qui favorisent la biodiversité de l'avifaune,
- Equipements permettant une maîtrise optimale des eaux rejetées dans le milieu naturel (bassins de décantation/déshuilage, bassins de rétention, station d'épuration à filtres plantés de roseaux,...)
- Eclairage public sans pollution lumineuse, à faible consommation énergétique et bonne insertion paysagère
- Utilisation de matériaux locaux et/ou ayant une durée de vie plus longue (granit, bois, grès)

3. Et qui sera pérennisée dans la phase la plus longue et la plus éprouvante : la gestion et la commercialisation du parc d'activités :

Mise en place d'un système de gestion du parc d'activités, **en cours de certification ISO 14001** (audit prévu en septembre ou octobre 2009), qui doit permettre:

- une cohérence dans l'implantation future des entreprises
- une bonne maîtrise opérationnelle sur le parc d'activités (implantations des entreprises, rejets dans le milieu naturel, entretien des espaces verts, gestion des déchets,...)
- une organisation pour être réactif face aux éventuelles situations d'urgence (prévention de pollution)
- une continuité dans la gestion du parc tout au long de sa vie

2- Le partenariat avec la communauté de communes Fave et Meurthe :

Elle est à l'origine du projet, collabore étroitement à l'ensemble des décisions et sera une des clés de voute de la réussite du projet de part sa proximité.

Ses objectifs :

- être partie prenante dans la gestion,
- Faire le lien entre le Conseil Général des Vosges et le territoire,
- Financer une partie des coûts de gestion.

3 - Les chiffres clés :

1. Surfaces :

Surface totale : 53 hectares

Surface commercialisable : **45 hectares** répartis pour l'heure en 4 grands espaces :

- 1,5 ha avant l'entrée du parc à destination d'activité de services aux entreprises et aux salariés
- 20 ha pour des grandes entités (lot d'au moins 1 ha)
- 4,5 ha correspondant à 1 lotissement pour des PME (13 parcelles de 2500 m² à 5000m²)
- 17 ha correspondant à la 2^{ème} phase d'aménagement mais qui peut être commercialisé dès maintenant pour une très grande implantation industrielle ou logistique

2. Coûts :

Coût total du projet : 14 970 000 €

Etudes préalables	150 000 €
Acquisitions foncières	2 650 000 €
Sondages archéologiques	190 000 €
Maîtrise d'œuvre	300 000 €
Travaux d'aménagement	11 680 000 €

1^{ère} Phase d'aménagement (réalisée en 2007-2009, réception cet été, inauguration prévue le 25 septembre) : **7 652 640 €**

- Aménagement de l'entrée : SCREG-EST pour un montant de 171 640 €.
- Réseaux et voirie : groupement TRB trapppid bigoni SA/ PEDUZZI TP SA pour un montant de 2 470 691 €
- Réseaux assainissement, eau : groupement SOGEA EST BTP/GTM Génie civil et services pour un montant de 3 602 083 €,
- Réseaux éclairage, alimentation électrique et télécommunication : entreprise GUERINEAU pour un montant de 487 463 €
- Espaces vert : entreprise J-P HURSTEL pour un montant de 651 335 €

2^{ème} phase (à engager après commercialisation de la 1^{ère}) estimée à 4 027 360 €

3. Quelques chiffres :

- canalisations eau potable : 4 600 mètres, 120 m³/j disponibles
- canalisation eau industrielle 4 600 mètres, 800 m³/j disponibles
- canalisation assainissement 5 000 mètres,
- 2 bassins pour une rétention de 13000 M³,
- 2 500 mètres de route,
- 323 arbres plantés.